

La municipalité de Moulines a décidé d'entreprendre la révision de son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), pour aller plus loin dans la démarche de planification et d'élaboration de son projet de développement communal.

PLU, 3 LETTRES POUR DEFINIR UN DOCUMENT

Stratégique...

Elaborer un PLU c'est avant tout s'interroger sur le développement de la commune de Moulines à l'horizon 2032. C'est donc fixer les grands principes d'aménagement et d'urbanisme dans le respect du développement durable et des documents « supra-communaux » définis à l'échelle de l'Etat, de la région, du département, du Pays de Vitré et de Vitré Communauté, en apportant une réponse adaptée aux besoins de tous.

...opérationnel...

Des opérations d'aménagement et des règles de constructions vont être élaborées afin de mettre en œuvre un projet communal durable.

...et juridique.

Le contenu du PLU est règlementé aussi bien d'un point de vue des pièces qui le compose que de leur contenu par le code de l'urbanisme.



LE CONTENU DU PLU

Le rapport de présentation

Il expose l'état des lieux de la commune (diagnostic, état initial de l'environnement, définition des besoins et analyse des perspectives d'évolution) et justifie les choix d'aménagement retenus et la réglementation fixée.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Il expose le projet et les grands objectifs de la commune dans tous les domaines de la vie quotidienne : logement, activités économiques, déplacements, équipements publics, cadre de vie, environnement et patrimoine,... dans un souci de durabilité et de préservation des ressources.

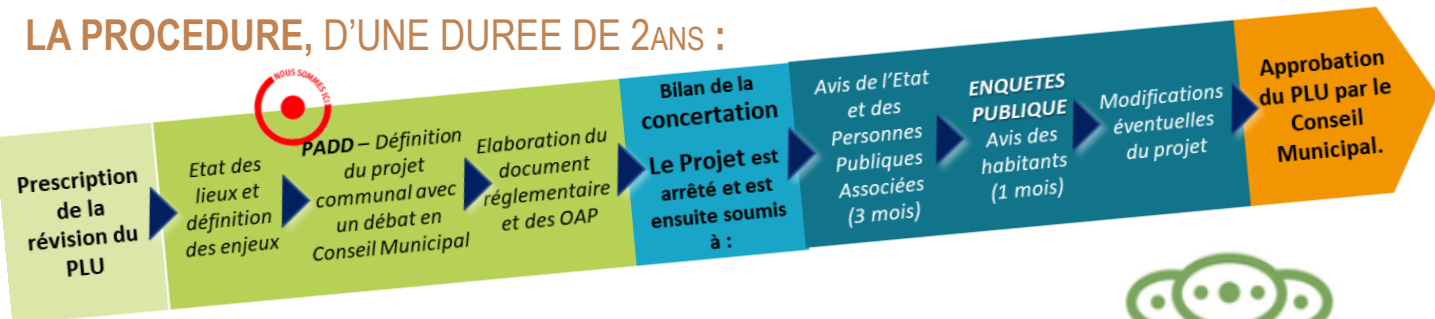
La réglementation

Le territoire est découpé en quatre types de zones : agricole, naturelle, urbanisée et à urbaniser (plan de zonage). A chaque zone correspond une réglementation portant sur l'utilisation du sol et le droit à construire (règlement et orientations d'aménagement et de programmation). Elle répond aux questions « où puis-je construire? Et Comment? »

Les annexes

Elles apportent des informations et informent sur les contraintes telles que les servitudes d'utilité publiques, les plans des réseaux, les obligations en matière de sécurité incendie...

LA PROCEDURE, D'UNE DUREE DE 2ANS :



LA CONCERTATION DES HABITANTS

Comment participer à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ?

L'avenir de notre commune se construit avec ses habitants, n'hésitez pas à vous exprimer soit sur le registre mis à votre disposition en mairie, soit par courrier ou courriel.

→ Vous êtes invités à participer à la présentation du projet à l'occasion d'une réunion publique qui aura lieu le 10 septembre 2021 à 20h00 Salle Communale

